



# Les confréries au Sénégal : le pilier de la stabilité nationale est-il menacé ?



Constance WYBO

---

Juillet 2023

---



### **African Security Sector Network (ASSN)**

Fondé en 2003, l'**African Security Sector Network (ASSN)**, dont le siège se situe à Accra (Ghana), est un réseau panafricain d'experts et d'organisations travaillant pour promouvoir une gouvernance plus démocratique de la sécurité sur le continent africain.

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'équipe de l'**ASSN** par courrier électronique :  
[info@africansecuritynetwork.org](mailto:info@africansecuritynetwork.org)

ou consulter le site web de l'**ASSN**:  
<http://africansecuritynetwork.org/assn/>

---

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://bit.ly/ASSN43>

Pour citer cette publication :

WYBO (C.), « **Les confréries au Sénégal : le pilier de la stabilité nationale est-il menacé ?** », ASSN, Juillet 2023.

## Table des matières

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</b>	<b>4</b>
<b>I - UNE MENACE RELIGIEUSE .....</b>	<b>8</b>
1-1.    LES ASSOCIATIONS ISLAMIQUES, UNE RUPTURE AVEC L'ISLAM CONFRERIQUE SOUFI .....	8
1-2.    LE TERRORISME DJIHADISTE .....	10
<b>II - UNE MENACE SOCIO POLITIQUE .....</b>	<b>12</b>
2-1.    LA PLACE DES CHEIKHS CONFRERIQUES : INDETROUBLE ? .....	12
2-2.    UNE CRISE DE LA DEMOCRATIE.....	14
<b>III - UNE MENACE EXOGENE .....</b>	<b>16</b>
3-1.    GENERATION 3.0 - L'ERE DU DIGITAL ET DE LA DESINFORMATION .....	16
3-2.    LES CONSEQUENCES DE LA CRISE DE LA COVID-19 ET DE LA GUERRE EN UKRAINE .....	17
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>20</b>

## Sigles et abréviations

<b>AQMI</b>	: Al-Qaïda au Maghreb Islamique
<b>BSS</b>	: Bande Sahélo-Saharienne
<b>CÉDÉAO</b>	: Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest
<b>EFS</b>	: Éléments Français au Sénégal
<b>EI</b>	: État Islamique
<b>EIGS</b>	: État Islamique au Grand Sahara
<b>EMA</b>	: État-Major des Armées
<b>EUTM</b>	: Mission de Formation de l'Union Européenne au Mali
<b>FAMa</b>	: Forces Armées Malienne
<b>FAS</b>	: Forces Armées sénégalaises
<b>FDS</b>	: Forces de Défense et de Sécurité
<b>GAT</b>	: Groupe Armée Terroriste
<b>GARSI</b>	: Groupement d'Action Rapide de Surveillance et d'Intervention
<b>GSIM / RVIM</b>	: Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans / Rassemblement pour la victoire de l'Islam et des Musulmans
<b>JIR</b>	: Jama'atou Ibadou Rahmene
<b>JNIM</b>	: Jama'at Nasr al-Islam wal Muslimin ; correspond à la traduction en arabe de GSIM – RVIM
<b>MINUSMa</b>	: Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
<b>PASTEF</b>	: Patriotes Africains du Sénégal pour le Travail, l'Éthique et la Fraternité
<b>PIB</b>	: Produit Intérieur Brut
<b>UA</b>	: Union Africaine
<b>UE</b>	: Union Européenne
<b>UMOA</b>	: Union Monétaire Ouest Africaine (union des pays qui se caractérisent par la reconnaissance d'une même unité monétaire, le Franc de la Communauté Financière Africaine –FCFA)

Pendant longtemps, le Sénégal a eu la solide réputation d'être un îlot de stabilité dans un océan en proie à une augmentation de l'insécurité et de la montée de l'islam radical. Depuis son indépendance, le Sénégal se singularise par le fait qu'il n'a jamais connu de guerre, de violence intercommunautaire, ni de coup d'État. Le pays de Léopold Séder SENGHOR est un exemple de démocratie apaisée en Afrique de l'Ouest. Cela s'explique en partie par la présence des confréries musulmanes qui sont un véritable pilier de la stabilité nationale, le ciment de la Nation. En effet, l'islam confrérique au Sénégal est à la fois unificateur et singulier. Il est unificateur dans la mesure où il dénote une islamisation des pratiques ancestrales et traditionnelles animistes avec la naissance du soufisme en Afrique de l'Ouest. Il est aussi singulier car spécifique aux mœurs des communautés locales.

Apparues vers le X<sup>ème</sup> siècle avec les incursions de l'Empire musulman marocain au Nord, les Almoravides, les confréries constituent aujourd'hui un socle d'unification des communautés au Sénégal. La lignée doctrinale pratiquée dans la région de l'Afrique de l'Ouest est celle du Malékisme, une idéologie fondée par Malik Ibn ABAS au VIII<sup>ème</sup> siècle à Médine, formant l'une des quatre écoles juridiques du sunnisme. Progressivement, les Sénégalais ont adopté la pratique du soufisme née en Arabie au VII<sup>ème</sup> siècle, visant à « purifier l'âme » en vue de se rapprocher de Dieu. Cette élévation spirituelle est permise grâce à la figure d'un intermédiaire, un *ouléma* – appelé au Sénégal un *Cheikh* – qui aurait purifié son âme pour devenir un « Homme parfait », un « Saint » grâce à l'influx béni (*baraka*). Ces figures saintes ont créé des « confréries » dans lesquelles sont réunis leurs fidèles et disciples autour de leur lignage et au sein desquelles est enseignée la « voie » (*tariqâ*) à suivre. Chaque confrérie ou *tariqâ* est représentée par un khalife descendant de ces Saints. Au Sénégal, il existe quatre *tariqâ* dont deux sont exogènes, la Tidjaniyya et la Qadiriyya.

La Tidjaniyya est fondée en Algérie en 1782 par Ahmed TIDJANI, mort à Fès (Maroc) où se trouve son tombeau. C'est entre 1852 et 1864 qu'El Hadj Omar TALL, chef de guerre et fondateur de l'Empire Toucouleur, accomplit un djihad contribuant à la diffusion de la confrérie au Sénégal, en Guinée et au Mali. Le premier khalife de la confrérie est Cheikh Malick SY, un érudit qui contribua à la fondation de la ville sainte de Tivaouane, dans la région de Thiès au Sénégal. Ses descendants assurent désormais le califat tidjane, représentant aujourd'hui plus de 50%<sup>1</sup> des fidèles musulmans du Sénégal répartis sur l'ensemble du territoire national.

La Mouridiyya est la deuxième confrérie la plus importante au Sénégal. Fondée dans la région de Louga (Sénégal) à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle par Cheikh Ahmadou BAMBA reconnu comme le descendant spirituel du prophète Muhammad. Grand théologien et pacificateur dans un contexte de colonisation française, celui que l'on surnomme aussi Serigne TOUBA, a créé sa propre voie du soufisme et a fait de la ville de Touba la ville sainte des mourides. Aujourd'hui environ 30% des musulmans du Sénégal sont mourides et ils sont présents essentiellement dans les régions de Diourbel et de Louga.

La Qadiriyya est fondée au XI<sup>ème</sup> siècle à Bagdad par Cheikh Abd al-Qadir al-JILANI. Elle est introduite en Afrique par l'Algérie et devient au XIX<sup>ème</sup> une religion emblématique des grands djihads au Mali,

<sup>1</sup> Ces chiffres sont approximatifs car les données sur l'appartenance confrérique au Sénégal ne sont pas rendues publiques ni par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal (ANSD) ni par l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN) en raison de la grande sensibilité de la question. Toutefois, des exceptions ont été faites dans un but scientifique auprès de certains chercheurs dont El Hadji Samba Amadou Diallo, maître de conférences en Études africaines et afro-américaines à l'Université Washington de Saint-Louis, aux États-Unis, et Djim Dramé, chef du laboratoire d'islamologie de l'IFAN.

notamment avec Sékou AMADOU (Empire du Macina 1818-1868) et le califat de Sokoto (1804-1810). Au Sénégal, elle s'est répandue grâce à la figure de Cheikh Abouh Mouhammed KOUNTA qui fonda la ville sainte de Ndiassane, près de Tivaouane. Aujourd'hui, les disciples de la Qadiriyya sont surtout concentrés dans le Nord vers la Mauritanie et représentent environ 6 % des fidèles musulmans.

Enfin, la confrérie Layène, Layeniyya, est fondée par Mouhammadou Limamou LAYE en 1883 dans le village de Yoff au sein de la communauté des *Lébous* (des pêcheurs wolof). Ce dernier se déclare le nouveau *al-Mahdi* (envoyé de Dieu) et prône le retour à un islam rigoureux combattant les *Djinns* et l'animisme. Cette confrérie représente aujourd'hui moins d'1% des musulmans et est présente uniquement à Dakar.

Ainsi, l'islam au Sénégal est majoritairement confrérique depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle eu égard aux vagues d'islamisation populaire. Cependant, c'est à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle qu'une nouvelle forme d'islam se développe au Sénégal, caractérisée par l'absence d'une incarnation dans une figure d'autorité religieuse locale et basée sur un contenu dogmatique différent de celui soufi. Dans les années 1980, certains pays musulmans du Golfe Persique (Arabie Saoudite, Émirats Arabes Unis), l'Égypte et la Turquie ont commencé à investir massivement dans l'aide au développement des pays africains, notamment à travers la construction d'écoles coraniques ou de mosquées. De plus, avec la migration religieuse étudiante et le pèlerinage à la Mecque - qui s'est intensifié grâce à la modernisation des transports - certains Sénégalais commencent à remettre en question leur manière de pratiquer leur religion en raison des différences de croyances. Ainsi, des courants comme le wahhabisme, le salafisme ou l'idéologie des Frères musulmans se sont progressivement implantés à travers l'apparition de mouvements satellites et d'associations islamiques rigoristes au Sénégal.

Dans un contexte régional en proie à une augmentation de la menace terroriste djihadiste au Mali, au Burkina Faso, au Niger, atteignant désormais les pays du Golfe de Guinée – Bénin, Togo et Côte d'Ivoire –, le Sénégal n'est pas à l'abri de la contagion malienne. Pour mémoire, le djihadisme prône ouvertement l'usage de la violence comme moyen d'imposer sa version rigoriste de l'islam. Les fidèles salafistes sont régulièrement stigmatisés en raison du partage des idées d'intolérance religieuse avec les djihadistes, mais ils participent à la lutte contre l'extrémisme violent donc ne peuvent être assimilés à ces derniers. Eu égard à cette expansion, le gouvernement sénégalais a mis en place des mesures préventives afin d'éviter cette pénétration djihadiste. Les confréries ont aussi pris part à cette décision et sont d'ailleurs un des vecteurs de cette lutte en tant que rempart face à la menace terroriste djihadiste.

Pourtant, dans un contexte politique bouillonnant à l'approche des élections présidentielles programmées au 25 février 2024 et face à une crise économique et sociale majeure, les confréries au Sénégal pourraient ne plus être le principal pilier de la stabilité nationale. Au regard des dernières violentes manifestations qui se sont produites à Dakar, à Bignona, à Ziguinchor et à Saint-Louis à la suite du procès d'Ousmane SONKO l'opposant à Adji SARR<sup>2</sup>, le Sénégal pourrait basculer dans l'instabilité.

<sup>2</sup> Ousmane SONKO est accusé depuis mars 2021, d'avoir violé et menacé de mort Adji SARR, masseuse âgée de 20 ans au Salon de beauté nommé Sweet Beauty à Dakar. Les faits se seraient déroulés entre novembre 2020 et février 2021. Le 1er février 2023, Ousmane SONKO est condamné à 2 ans de prison ferme pour « corruption de la jeunesse ».

Cet article fait ainsi l'analyse des menaces qui pèsent sur le quasi-monopole confrérique au Sénégal répondant à la problématique suivante : *Les confréries au Sénégal sont-elles toujours le principal pilier de la stabilité nationale ?*

## I - Une menace religieuse

La singularité essentielle de la pratique de la religion au Sénégal se caractérise par la tolérance et la cohésion entre les différentes communautés. Dans un pays à 95% de musulmans, composé d'une dizaine de communautés culturelles dont les cinq principales sont les Wolof, les Sérères, les Diolas, les Mandingues et les Toucouleur, la coexistence entre ces communautés a toujours été harmonieuse. Par exemple, il n'est pas rare de voir qu'aux fêtes religieuses, les musulmans et les chrétiens s'invitent respectivement pour célébrer ensemble leurs croyances.

Néanmoins, cet équilibre religieux pourrait être compromis par deux principales menaces internes, que les confréries – jusque-là garantes de la stabilité nationale – ne pourraient combattre. Il s'agit tout d'abord de la concurrence avec les associations islamiques qui sont en rupture avec l'islam confrérique soufi dans la pratique et les croyances religieuses. Puis, il s'agit aussi de la question du terrorisme djihadiste qui pourrait menacer l'ordre pacifique des confréries, en raison de l'utilisation de la violence. Deux menaces distinctes à ne pas confondre dans la suite de cette lecture.

### 1-1. Les associations islamiques, une rupture avec l'islam confrérique soufi

De nos jours, l'islam confrérique n'est plus le seul courant pratiqué au Sénégal. En effet, du fait de la connexion historique entre l'Afrique et le Moyen-Orient, de nombreux Africains ont eu le privilège d'aller étudier dans les universités d'Arabie Saoudite ou du Caire (Égypte). Le retour de ces étudiants arabisants a contribué à repenser, voire rompre avec les structures traditionnelles, et à aboutir à la volonté d'appartenance à une communauté religieuse universelle, celle de l'islamisme d'appartenance à la *Umma*, communauté des musulmans.

Dès 1956, le mouvement *Al Fallah* (« bonheur » en arabe) issu du salafisme est introduit au Sénégal par un étudiant mauritanien de Djeol, El Hadj Mahmoudou BÂ. Après un séjour en Arabie Saoudite il a souhaité « sortir son peuple de l'ignorance et de l'analphabétisme » tout en révolutionnant l'enseignement coranique traditionnel. *Al-Fallah* est la plus ancienne organisation salafiste du Sénégal. S'ensuit l'apparition d'un islam plus conservateur, la *Jama'atou Ibadou Rahmâne* (JIR) (« communauté des serviteurs du Tout Miséricordieux »). Fondé à Thiès le 30 janvier 1979, ce mouvement des *Ibadou* rompt avec le soufisme et prône le fondamentalisme religieux revendiquant un islam "authentique" d'inspiration wahhabite. L'une des oppositions majeures entre l'islam confrérique et le salafisme, est le principe des hiérarchies. Le salafisme prône un discours égalitariste entre les croyants alors que l'islam confrérique établit des hiérarchies. Alors que la société traditionnelle sénégalaise est très « castée », l'émergence de ces associations islamiques est issue d'une classe intellectuelle naissante qui s'inscrit dans une logique d'émancipation sociale, notamment dans le milieu étudiant. Progressivement, d'autres associations apparaissent : l'Association des Étudiants Musulmans de l'Université de Dakar (AEMUD), l'Association des Élèves et Étudiants Musulmans du Sénégal (AEEMS) et l'Association pour la Prédication Islamique pour la Jeunesse (APIJ).

Ces associations islamiques sont représentées essentiellement dans le milieu urbain, dans les grandes villes que sont Dakar, Thiès, Saint-Louis ou Mbour. Ainsi, peut-on observer dans les campagnes sénégalaises, des mosquées construites voire entretenues par des financements des pays du Moyen-Orient, mais elles restent, pour l'heure, peu nombreuses et peu influentes. Dans les villes, ce sont

principalement les jeunes qui semblent attirés par ces associations islamiques. La dimension économique est un des éléments clés de l'engagement des jeunes dans ces associations. En effet, elles sont un moyen de s'intégrer socialement et souvent elles permettent de trouver un travail. Le développement de ces mouvements islamiques apparaît comme une forme de « nouveau syndicat unitaire des nouveaux damnés de la terre »<sup>3</sup> en réaction à la disparition des idéologies gauchisantes et ces mouvements sont perçus comme des « théologies de la libération » séduisant de plus en plus des élites éduquées. Néanmoins, les associations islamiques comme les *Ibadou*, ne correspondent pas exactement aux valeurs et coutumes locales sénégalaises, ainsi elles pourraient significativement remettre en cause le monopole confrérique.

En effet, les courants rigoristes sont en rupture avec l'islam confrérique du fait de leur arabisation, de leur attachement à la tradition du strict respect du Coran et de leur fondamentalisme radical. *A contrario*, les confréries sénégalaises cohabitent harmonieusement avec les croyances ancestrales qui prédominaient à travers l'animisme car elles s'y sont adaptées. L'animisme fait partie intégrante de la culture de cette région ; il reste encore très marqué dans les sociétés ouest-africaines du XXI<sup>ème</sup> siècle. Les sociétés africaines ont adopté dans leur façon de penser et de croire, deux mondes parallèles - celui des vivants et celui du monde extérieur. L'avènement de l'islam en Afrique de l'Ouest entre le IX<sup>ème</sup> et le XI<sup>ème</sup> siècle s'est adapté aux croyances et coutumes qui préexistaient dans les royaumes ouest-africains par le truchement de l'animisme. Les cérémonies de culte et les louanges vouées aux ancêtres sont devenues des rites islamisés, rompant avec le modèle polythéiste et païen. D'autres mœurs et objets de culte se sont islamisés. Aujourd'hui, l'animisme est toujours aussi présent au Sénégal et il devient même un trait d'identification et d'appartenance à la communauté africaine. Beaucoup expliquent que : « L'animisme est omniprésent, car nous sommes avant tout Africains. » On peut parler aussi d'ADN africain.

Dès lors, l'avènement des associations islamiques rencontre des difficultés à saisir les cœurs et les esprits des fidèles sénégalais. De même, l'identité africaine accentue aussi cette rupture, en introduisant des traditions africaines comme le wolof pour le Sénégal, dans les prêches. Les Baye FALL - par exemple - sont une branche de la confrérie des mourides et se caractérisent par leur grande ferveur à la pratique du *dhikr* (chants et louanges à Allah, au Prophète, à Cheikh Ahmadou BAMBA et à Mame Cheikh Ibrahima FALL). Ils tiennent à la tradition africaine wolof, sans amalgame avec les traditions arabes. Outre cette communauté, il faut prendre en considération que certains imams du Sénégal, ne parlent pas arabe, ils utilisent des langues dialectales comme le wolof ou le pulaar, afin de toucher un public plus large. Ces pratiques sont en rupture avec celles des associations islamiques qui sont tournées vers l'arabisation des textes coraniques et des chants dans les mosquées.

L'animisme est donc le socle des croyances africaines avec lequel s'hybrident des religions exogènes comme l'islam ou le christianisme. En l'état actuel des choses, l'islam radical tel qu'il est connu au sein des courants wahhabite ou salafiste, éprouve des difficultés à étendre ses branches auprès des fidèles confrériques du Sénégal car l'ADN africain y est encore imperméable.

<sup>3</sup> Bakary SAMBE, *Le Sénégal au cœur de la « guerre secrète » entre l'Iran et l'Arabie Saoudite en Afrique ?* 2018.

## 1-2. Le terrorisme djihadiste

La région de l'Afrique de l'Ouest connaît depuis plus de dix ans une violente instabilité liée à l'avènement de la menace terroriste djihadiste. Celle-ci a émergé en Algérie à la fin des années 1990 et s'est progressivement implantée au Nord du Mali en 2007. Depuis, deux Groupes Armés Terroristes (GAT) – Al-Qaïda, *Jamā'at nuṣrat al-islām wal-muslimīn (JNIM)* et l'État Islamique au Grand Sahara (EIGS) – ont établi leurs sanctuaires et leurs zones d'action au Mali, au Niger et au Burkina Faso. En février 2021, les services de renseignement français alertaient sur la volonté du *JNIM* de franchir de nouvelles frontières et de s'implanter dans les pays du Golfe de Guinée. Dès lors, le Sénégal, qui est inclus dans le « grand » Golfe de Guinée, fait partie des pays potentiellement attrayants pour les GAT.

Au Sénégal, des incidents ont été signalés au cours de ces dernières années, indiquant un rapprochement de la menace GAT. Depuis 2017, les autorités sénégalaises sont en état d'alerte concernant leurs frontières est et nord en proie à des incursions ponctuelles de membres de groupes armés venus principalement du Mali ; il s'agirait essentiellement de la Katiba Macina appartenant au *JNIM*. En février 2020, des présumés combattants terroristes ont attaqué le poste de douane de Moussala<sup>4</sup> dans la région de Kédougou dérobant au passage plusieurs fusils d'assaut. Les camions transporteurs de marchandises en provenance de Dakar et en direction du Mali ont aussi été attaqués sur les routes commerciales entre Kidira et Kayes. Des « couveuses locales » sont découvertes dans les régions de Kidira, Tambacounda, Kédougou et Matam entre 2018 et 2021, des régions qui, à la fois ont parfois le sentiment d'être délaissées par le gouvernement et sont aussi propices à l'établissement de zones de repli terroristes pulaarophones<sup>5</sup>. Ces événements, dont certains sont probablement d'origine terroriste, dénotent une évolution de la menace de plus en plus pesante aux frontières nord et est du Sénégal.

Au-delà de cette observation, on a également pu constater au sein de la population une augmentation du nombre des départs pour le djihad<sup>6</sup>. Ces mouvements sont certes usuels – le phénomène migratoire est ancré dans la sous-région et les déplacements transfrontaliers des populations sont réguliers – mais ils sont en nette augmentation depuis 2015<sup>7</sup>. Cette participation quasi historique des Sénégalais aux mouvements djihadistes armés dans la Bande Sahélo-saharienne (BSS) est un défi pour le Sénégal notamment en raison du retour de ces djihadistes sur le territoire national. Depuis 2015, certains sénégalais partent grossir les rangs de *Boko Haram*, du *JNIM* et de l'EIGS. D'autres ont suivi les routes vers le Nord pour atterrir en Libye voire dans le *Bilâd el-cham* - le pays du Machrek, la Grande Syrie.

Devant cette accumulation de signaux de phénomènes nébuleux, le Président du Sénégal, Macky SALL, a pris conscience dès 2017 du risque d'une déferlante sur le sol national et a instauré des mesures législatives comme militaires. Le code pénal a été révisé le 25 juin 2021 concernant l'acte terroriste.

<sup>4</sup> [https://www.senenews.com/actualites/kedougou-letat-et-larmee-emploient-les-gros-moyens-pour-traquer-les-brqueurs-du-poste-de-douane\\_298870.html](https://www.senenews.com/actualites/kedougou-letat-et-larmee-emploient-les-gros-moyens-pour-traquer-les-brqueurs-du-poste-de-douane_298870.html)

<sup>5</sup> <https://www.institut-ega.org/l/le-senegal-risques-et-enjeux-transnationaux-a-l-epreuve-des-economies-criminelles/>

<sup>6</sup> [https://www.lemonde.fr/international/article/2021/12/03/le-senegal-dechire-entre-les-freres-ennemis-en-islam\\_6104608\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2021/12/03/le-senegal-dechire-entre-les-freres-ennemis-en-islam_6104608_3210.html)

<sup>7</sup> [https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/aqmi\\_et\\_al-mourabitoun\\_le\\_djihad\\_sahélien\\_reunifie\\_0.pdf](https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/aqmi_et_al-mourabitoun_le_djihad_sahélien_reunifie_0.pdf)

L'article 279 du code pénal du Sénégal définit désormais l'acte terroriste comme incluant, entre autres, des actes susceptibles de « troubler gravement l'ordre public », « l'association de malfaiteurs » et « les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication », tous passibles de la prison à vie. De plus, un renforcement des capacités militaires par le déploiement de l'armée et le renforcement des Forces de Sécurité de l'Intérieur (FSI) à la frontière est a été amorcé. On peut citer entre autres exemples, le lancement à la frontière avec le Mali de l'opération *Falémé* en novembre 2020 avec environ 600 gendarmes envoyés dans les régions administratives de Tambacounda et de Kédougou. En coopération avec l'Union européenne, une unité mixte de la gendarmerie a été installée à Kidira. Ceci a permis de multiplier les opérations menées par les Escadrons de Surveillance et d'Intervention (ESI) et les Groupements d'Action Rapide de Surveillance et d'Intervention (GARSI) ; certaines de ces opérations sont menées en partenariat avec les forces françaises, américaines et européennes. Le président Macky SALL a par ailleurs renforcé les rapports que le Sénégal entretient avec ses partenaires occidentaux en matière de défense, aussi bien en termes d'entraînement et de formation qu'en termes d'acquisition de matériel et d'armement. Il a aussi affirmé sa détermination à faire partie du G5 Sahel – organisation régionale composée des cinq pays qui subissent le terrorisme sur leur sol – Mali<sup>8</sup>, Mauritanie, Niger, Burkina Faso et Tchad. Et enfin, de grands procès<sup>9</sup> ont été organisés à partir de 2015. Le plus connu est celui de l'affaire de l'imam de Kaolack, Alioune NDAO et de Makhtar DIOKHANÉ tous deux arrêtés en 2015, poursuivis en 2018 pour « acte de terrorisme » et complot visant à l'instauration d'une base djihadiste au Sénégal<sup>10</sup>. Dès lors, les autorités sénégalaises prennent conscience que des réseaux et filières se propagent à l'intérieur même du territoire national et au plus près de la capitale.

Pour autant, les menaces religieuses liées à l'augmentation des associations islamiques et/ou à la probabilité d'une pénétration terroriste djihadiste au Sénégal ne pourront affaiblir à elles seules le pilier de la stabilité sénégalaise. En effet, même si des signes d'une réelle mise en cause sont visibles, les confréries maintiennent un certain contrôle étant donné leur rôle de régulateur social. Dans l'objectif de se construire une nouvelle légitimité face à la remise en cause de leur autorité, les cheikhs confrériques s'appuient principalement sur quatre modes d'action qui sont : l'affirmation de leur cursus de formation au Droit islamique dans une université étrangère (souvent en Arabie Saoudite), la création d'associations ou d'ONG, la mise en place de moyens médiatiques (radios, réseaux sociaux, live Facebook pour les prêches du vendredi ...), et la multiplication des relations avec les autres khalifés et organisations musulmanes. Cependant, leur fonction au sein de la société sénégalaise est aujourd'hui effectivement sujet à critiques et à controverses

<sup>8</sup> Le 15 mai 2022 le Mali a officiellement quitté le G5 Sahel.

<sup>9</sup> [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/04/11/a-dakar-29-djihadistes-presumes-et-un-projet-de-califat-en-proces\\_5284145\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/04/11/a-dakar-29-djihadistes-presumes-et-un-projet-de-califat-en-proces_5284145_3212.html)

<sup>10</sup> <https://www.jeuneafrique.com/300251/societe/traces-de-limam-alioune-barada-ndao/>

## II - Une menace sociopolitique

Les confréries, en tant que pilier stabilisateur de la Nation jouent aussi un rôle dans le quotidien social, politique et économique sénégalais. En effet, elles n'ont pas uniquement une fonction religieuse, elles sont aussi un régulateur social et moral dictant à leurs fidèles la bonne conduite à suivre en tant que citoyen modèle.

Ce rôle est assuré par la figure du Cheikh confrérique, appelé aussi *Khalif* par les adeptes des confréries. Les cheikhs portent une triple casquette au sein de la société sénégalaise : religieuse, sociale et politique. Ils tiennent une place de régulateur social, exerçant cette fonction aussi bien auprès de leurs fidèles en tant que guides spirituels qu'au sein d'un ensemble communautaire plus vaste en tant que médiateurs, voire de modérateurs.

### 2-1. La place des cheikhs confréries : indétrônable ?

Issus du contrat social traditionnel des sociétés africaines, les cheikhs et les marabouts ont hérité de la place de l'ancien, du vieux (« *goorgui* »), ou du sage au sein de la communauté. Ainsi, ils ont la fonction de régulateur social et de pacificateur des relations. Toutefois, force est de constater que le périmètre de cette fonction peut s'élargir au rôle de suppléant de l'État, notamment dans l'arbitrage des conflits et la distribution de l'aide sociale. En tant que détenteur de la grâce divine, les cheikhs ont le pouvoir d'agir au sein de la communauté et la capacité d'intervenir dans des conflits que l'État ne parvient pas à résoudre. Beaucoup font appel aux cheikhs dans l'arbitrage de conflits locaux (intercommunautaires, claniques, fonciers, matrimoniaux ...), car ils les considèrent comme une autorité légitime et supérieure à celle de l'État. De plus, les confréries mènent aussi de nombreuses actions sociales grâce aux financements extérieurs (diaspora, pays musulmans, ou organisation islamique) ou aux dons des fidèles locaux. Les grandes familles confréries ont ainsi la possibilité de faire rayonner leur *tariqâ* à travers l'édification de mosquées, la construction d'écoles (*daara*), l'installation d'entreprises ou d'industries offrant du travail aux pieux fidèles. Au regard de tous ces éléments, les confréries sont garantes de la protection et de la stabilité sociale au Sénégal.

Les cheikhs ont ensuite une casquette politique, aussi bien en tant que décideurs des négociations mais aussi « faiseurs de Rois » due - comme rappelé plus haut - au contrat social traditionnel sénégalais. En effet, le Sénégal est depuis son indépendance, une République laïque. Pourtant, tous les Présidents sénégalais se sont appuyés sur les grands cheikhs confréries, principalement mourides et tidjanes. L'influence des lieux saints, comme Touba ou Tivaouane, sur la politique sénégalaise constitue un élément clé de la compréhension du fonctionnement de l'État sénégalais. Les cheikhs participent très officiellement aux décisions gouvernementales et aux débats politiques, tout en ayant le pouvoir de rendre une bénédiction. Par exemple, dans le contexte actuel lié aux tensions politiques et aux violentes manifestations<sup>11</sup> générées à la suite du procès de l'opposant politique Ousmane SONKO, Macky SALL s'est rendu le 5 juin 2023 à Touba, afin de s'entretenir avec le Khalife Général des Mourides. Cette pratique qui existe dans une République laïque comme le Sénégal relève des spécificités du fonctionnement de l'islam confrérique en tant que ciment de la Nation

<sup>11</sup> À la suite du verdict du procès entre Ousmane SONKO et Adji SARR, le 1er juin 2023, ce dernier a requis 2 ans de prison pour « corruption de la jeunesse ». En 48 heures, toutes les grandes villes du Sénégal se sont embrasées, donnant lieu à de violents affrontements entre manifestants et forces de l'ordre, causant la mort de 26 personnes.

sénégalaise. C'est ainsi que, depuis Léopold Sédar SENGHOR, les candidats aux élections présidentielles ont concentré une partie de leurs efforts de campagne dans les villes saintes du pays afin d'obtenir l'aval des chefs religieux. Les khalifes des confréries soufies, font office de « faiseurs de Rois ». Cette tradition est ancrée depuis l'époque des grands royaumes du Cayor et du Baol. Les khalifes ont en quelque sorte le pouvoir de légitimer ou non les candidats aux élections présidentielles, législatives ou locales, car ce sont eux qui détiennent la parole divine. En cas de situation de crises politiques ou de tensions sociales – comme ce fut le cas en mars 2021 – les présidents ou les responsables politiques se rendent auprès de leur guide religieux afin d'obtenir l'appui maraboutique (le *Ndigël*) avant de prendre des décisions importantes.

Afin d'instaurer un dialogue entre les familles religieuses, un Conseil supérieur islamique a été créé en 1956. Il est composé de toutes les familles religieuses islamiques du Sénégal - Touba, Médina Baaye, Louga, Ndiassane, Tivaouane, Thiénaba, Yoff, Ouro Mahdi, Amir de la Jamaahtou Ibadou Rahmene de Mbour et de Sibi kouroune.<sup>12</sup> Il est aujourd'hui placé sous le haut patronage du Président Macky SALL, de sa majesté le Roi MOHAMMED VI et sous la présidence d'honneur de tous les khalifes généraux du Sénégal. Le Conseil supérieur islamique participe également à l'éducation islamique des jeunes sénégalais. Ainsi, cette instance permet aux cheikhs des confréries de s'accorder sur leur positionnement politique comme religieux. Les associations islamiques wahhabites et salafistes présentes au Sénégal sont par ailleurs intégrées aux mécanismes de dialogue et aux actions menées dans le paysage religieux du pays.

La triple casquette que portent les Cheikhs confrériques – ciment de la Nation, régulateur social et faiseur de roi – fait aujourd'hui l'objet d'une contestation. Dans un pays où la moyenne d'âge est de 17 ans, on observe un phénomène de désertion des mosquées confrériques par des jeunes séduits par une forme d'islam exogène plus radicale. Ce refus semble issu d'une contestation de l'ordre social que certains considèrent comme figé depuis des siècles au Sénégal ; celui de la centralisation et du monopole confrérique. En effet, comme évoqué plus haut, la jeunesse sénégalaise semble de plus en plus séduite par un islam « venu d'ailleurs » ; une partie de cette jeunesse est donc moins encline à la pratique de l'islam confrérique. Cette désertion des mosquées confrériques pourrait s'expliquer par le rejet du système social hiérarchisé qui confine les jeunes dans des positions serviles voire défavorisées. C'est notamment le cas des *talibés* - disciples des maîtres coraniques ou *marabouts* - qui sont souvent forcés à mendier pour leur marabout. Selon une étude de l'ONG Global Solidarity Initiative (GSI) publiée en 2018, il existe 2 000 daaras à Dakar, avec un effectif de près de 200 000 *talibés*, dont 25% pratiqueraient la mendicité forcée<sup>13</sup>. Il semble que les associations islamiques salafistes ou wahhabites, permettent ainsi à ces jeunes en proie au chômage, de s'émanciper en leur offrant des opportunités économiques.

De plus, le rôle des cheikhs est aussi sujet à controverse. Ahmad al-TÂHIR explique que « *Si les soufis vont puiser dans le Coran et la Sunna du Prophète pour apporter la preuve de l'existence d'Élus de Dieu, c'est que l'enjeu est de taille. Le statut de Saint confère à celui qui en hérite des pouvoirs comparables à ceux des Prophètes dont ils se présentent comme les héritiers directs* »<sup>14</sup>. Ainsi, ce statut

<sup>12</sup> <https://www.africanouvelles.com/senegal-le-pays-se-dote-dun-conseil-supérieur-islamique/>

<sup>13</sup> <https://www.bbc.com/afrique/articles/c14r1p97l44o>

<sup>14</sup> Rachida CHIH « *Sainteté, maîtrise spirituelle et patronage : les fondements de l'autorité dans le soufisme* », *Archives de sciences sociales des religions*, 125, janvier - mars 2004.

d'intermédiaire entre Dieu et les fidèles incarné par le clergé confrérique, principalement par la figure du cheikh, montre un décalage entre l'islam africain et arabe. La tariqâ repose sur le lien entre le maître et ses fidèles car il en est le pivot, le socle unificateur de la Umma. Il s'ensuit : « *Le mûrid se soumet à son cheikh et, à travers lui, au Prophète et à Dieu. En échange ce dernier s'engage à le diriger dans la voie, mais aussi à le protéger, l'assister, le secourir, puisque, comme nous l'avons vu, le wali est aussi bien le protégé que le protecteur, le patron que le client : il prend en charge les besoins spirituels et temporels de sa communauté.* »<sup>15</sup> Cette spécificité du soufisme rompt fermement avec l'islam du monde arabe. Dès lors, la question est de savoir si les cheikhs pourraient être détrônés ?

## 2-2. Une crise de la démocratie

Le Sénégal fait aujourd'hui face à une crise de la démocratie pouvant s'expliquer par la montée des tensions politiques en lien avec les élections présidentielles de février 2024.

Tout d'abord, ces tensions politiques s'observent en raison des ambitions présidentielles de la figure du chef de l'opposition, Monsieur Ousmane SONKO, chef du parti Patriotes Africains du Sénégal pour le Travail, l'Éthique et la Fraternité (PASTEF). Il est le principal opposant de Macky SALL et il a déjà annoncé sa candidature pour les élections présidentielles de 2024. Ousmane SONKO est en constante opposition radicale voire violente contre le gouvernement de Macky SALL depuis 2016. En effet, l'offensive d'Ousmane SONKO en tant que chef de l'opposition alimente les critiques et frustrations des électeurs, touchant en grande majorité les jeunes et plus généralement le peuple. Il est très médiatisé et joue de sa rivalité provocatrice contre le camp présidentiel en utilisant les foules et la rue comme un rempart pour se soustraire à la justice dans des affaires privées. En effet, Ousmane SONKO incarne cette figure de rejet de la politique française au Sénégal et d'appel à l'insurrection. Il a par ailleurs souvent émis des menaces de mort publiques au cours de ses meetings à l'endroit du Président Macky SALL, traité l'armée nationale de mercenaire et appelle régulièrement à la désobéissance et au rejet du dialogue avec le pouvoir.

Si pour l'heure le Président Macky SALL ne s'est toujours pas prononcé sur sa potentielle candidature aux élections présidentielles, ce mutisme est le deuxième facteur de tensions politiques au Sénégal. En effet, selon l'article 27 de la constitution sénégalaise de 2019, « *nul ne peut faire deux mandats consécutifs* ». Alors que le Président en exercice, S.E Macky SALL, au pouvoir depuis 2012 a d'ores et déjà effectué deux mandats consécutifs de sept et cinq ans, la question d'un troisième mandat présidentiel est toujours en suspens. Débattu depuis les dernières élections de 2019, le caractère constitutionnel d'un troisième mandat de Macky SALL ne semble toujours pas clairement tranché. Malgré plusieurs rencontres, dont la dernière en date s'est tenue le 30 décembre 2022 à Dakar, au cours desquelles d'émérites juristes et autres personnalités de la société civile sénégalaise ont tenté d'apporter un éclairage technique sur la question, les avis continuent de diverger. Seul le Conseil constitutionnel pourra apporter une réponse claire. Pour mémoire, le débat du troisième mandat présidentiel est plus ancien qu'il n'y paraît. En effet, des épisodes similaires avaient déjà eu lieu en 2012 lors des élections présidentielles à l'époque du Président Abdoulaye WADE. Le peuple sénégalais était descendu dans les rues afin de manifester contre un troisième mandat d'Abdoulaye WADE. Macky SALL avait emporté ces élections brandissant le fait que WADE n'avait juridiquement pas le

<sup>15</sup> *Idem.*

droit de briguer un nouveau mandat. De ce fait, les politiciens sénégalais semblent enclins à revendiquer l'application et le respect des principes démocratiques en tant qu'opposants. Mais arrivés au pouvoir, ils participent de façon cynique et méthodique à saper les vertus du jeu démocratique. Pour autant, si la durée du mandat présidentiel n'a cessé de varier depuis 1960, la disposition limitant le nombre de mandats présidentiels, elle, est demeurée intangible. Reste à savoir comment les sept sages du Conseil constitutionnel se positionneront le jour où, le cas échéant, la question leur sera soumise.

Cette question est d'autant plus débattue et critiquée en raison de l'émergence d'une nouvelle classe sociale, politique et intellectuelle au Sénégal depuis le début des années 2000. Elle se caractérise par la création d'un mouvement intellectuel d'opposition qui reflète le sentiment général d'indignation, de frustration politique, d'injustice sociale et d'exclusion sécrété par les dérives des gouvernements d'Abdoulaye WADE puis de Macky SALL. Cette génération prend conscience des responsabilités civiques dans l'instauration de la démocratie et amène le sujet de la satisfaction des aspirations légitimes des populations pour le « bonheur » de toute la collectivité nationale. Cette vague intellectuelle politique s'est accompagnée de la création de mouvements de contestation comme le mouvement « Y'en a marre » ou le M23 en 2011. Ainsi, cette nouvelle élite politique a très vite compris que l'activité politique telle qu'elle est pratiquée au Sénégal, atteste qu'elle est un moyen d'accaparement des biens publics. Ce que Jean-François BAYART a nommé dans son livre *L'Etat en Afrique*, la « politique du ventre ». En effet, la politique est conçue comme une occasion et un moyen d'enrichissement pour faire plaisir à sa famille, son clan, ses amis, ses marabouts en faisant preuve de générosité et de largesses. Cependant, le Sénégal en 2023 est un exemple atypique de démocratie en Afrique, du fait que – depuis le printemps 2022 – la majorité n'est représentée à l'Assemblée nationale que par un siège de plus que l'opposition. Sans oublier que l'opposition contrôle la capitale, Dakar, et des villes emblématiques comme Touba et Ziguinchor. Dès lors, les cheikhs et les confréries alimentent ainsi ce système qui est aujourd'hui critiqué par les populations sénégalaises.

Ainsi, la radicalisation de la pratique de l'islam joue un rôle dans l'instabilité politique et sociale au Sénégal, délégitimant l'État et les cheikhs qui la soutiennent. En effet, les mouvements de radicalisation de l'islam (*Al Fallah, Ibadou, Union Culturelle Musulmane (UCM)*, etc...) nourrissent les frustrations des populations marginalisées et abandonnées par les États et leurs institutions. Les confréries associées à l'autorité politique combattue par la jeunesse sénégalaise sont de cette manière délégitimées et remises en cause. L'endoctrinement religieux répond à un motif de protection des populations, à un sentiment d'abandon et de trahison de l'élite politique et religieuse, et à la volonté de ralliement à un groupe radical. Ainsi, les discours des confréries ne sont plus entendus en raison de cette réalité sociale et démocratique qui n'est pas prise en compte dans les prêches confrériques et qui pourrait être traduite comme une forme de trahison par les jeunes.

### III - Une menace exogène

Enfin, il convient d'étudier des éléments déstabilisateurs régionaux, voire extérieures et inadaptés aux caractéristiques et aux défis du Sénégal qui pourraient entraver le monopole confrérique.

Peuplé par 18 millions d'habitants en 2023, dont 40 % ont moins de 15 ans<sup>16</sup>, le Sénégal est un pays avec une croissance démographique de 3,10 % par an. À l'instar du continent africain, la question de la jeunesse représente un défi pour le Sénégal. En effet, l'État doit accompagner sa démographie par la mise en place d'un développement de l'enseignement, de l'emploi et des infrastructures. Il doit ainsi combler le sentiment de frustration et de marginalisation qui émerge en raison du manque ressenti de redistribution des richesses par l'État. Les confréries accompagnent cette démarche en offrant une éducation à travers les *daaras* (écoles coraniques) et universités<sup>17</sup>, ainsi que la création d'emplois dans les entreprises et industries qu'elles contrôlent. Cette démarche est d'ailleurs permise grâce aux dons et transferts monétaires des fidèles.

Néanmoins, la menace informationnelle liée à la désinformation et la crise économique mondiale liée à la Covid-19 et à la guerre en Ukraine sont des facteurs amplificateurs du sentiment de crispation et de colère sociale, engendrant une perte de légitimité des confréries.

#### 3-1. Génération 3.0 - l'ère du digital et de la désinformation

Dans les années 1990, l'Internet est créé avec l'invention du *web* qui se développe et se diffuse massivement à partir des années 2005 et l'émergence de la génération 2.0 du numérique. Au XXI<sup>ème</sup> siècle, la génération 2.0 d'Internet et des réseaux sociaux a laissé sa place à une nouvelle génération 3.0, celle du « tout digital ». L'accès à l'information instantanée dans n'importe quel domaine, publiée par n'importe qui, est un outil à la fois révolutionnaire pour l'accès à la connaissance mais très dangereux en raison du pouvoir de la manipulation de la désinformation. L'essor de ces nouvelles technologies de l'information et de la communication apparaît dès lors comme un élément structurant des générations actuelles. Il redéfinit en profondeur les pratiques de sociabilité et les besoins des populations mondiales. Cette révolution technologique entraîne aussi des conséquences sur la manière de concevoir et de pratiquer la religion.

Alors que le taux d'électrification du Sénégal est de 78,6 % et que le taux d'alphabétisation est de 54%, le parc global de lignes de la téléphonie mobile au Sénégal s'est établi à 19,5 millions de lignes en juin 2021<sup>18</sup>. Le taux de pénétration des services Internet est quant à lui estimé à 92,29 %, et 41 % des utilisateurs d'Internet ont plus de 15 ans. Ainsi il est primordial que les confréries s'emparent de ce nouveau champ immatériel de diffusion de l'information car il pourrait être instrumentalisé par d'autres compétiteurs informationnels qui viendraient mettre à mal leur influence. En effet, la désinformation est un véritable champ de bataille international, notamment à l'échelle de l'Afrique via l'instrumentalisation des *Fake-news*. L'accès à la vérité de l'information se fait de plus en plus difficilement en raison de la multiplicité des « usines à trolls ». Internet a d'ailleurs été l'un des outils de recrutement le plus efficace pour les terroristes djihadistes au Moyen-Orient, son recours illustre

<sup>16</sup> Source : l'ANSN.

<sup>17</sup> A Touba, Serigne Mountakha Bassirou Mbacké, Khalife Général des Mourides, a fait construire une Université islamique, d'un coût total de 37 milliards de francs CFA (soit 56 millions d'euros).

<sup>18</sup> <https://www.pulse.sn/business/telephonie-mobile-au-senegal-195-millions-dabonnements-enregistres/5kn1n7m>

la manière dont les combattants peuvent adopter un mode opératoire transnational. Les associations islamiques au Sénégal se servent aussi des réseaux sociaux (Facebook, Twitter) afin de diffuser leurs prêches permettant au Sénégalais d'y avoir accès. Les fidèles peuvent d'ailleurs écouter en direct les prières salafistes, wahhabites ou autres enregistrées au Moyen-Orient depuis des plateformes permises grâce à cette révolution digitale. Ainsi, Internet favorise le renforcement identitaire du monde musulman en Afrique fragilisant fortement l'équilibre religieux sénégalais notamment en ce qui concerne l'aspect d'intermédiaire entre politique-religion-société incarné par les cheikhs. Les confréries doivent donc se moderniser afin de garantir leur survie et de continuer à attirer des fidèles.

Cette ère de la digitalisation de l'information mais aussi de la société a par ailleurs soutenu l'émancipation d'un nouveau courant de contestation populiste prônant une révolution africaine. Nous l'appellerons la troisième génération panafricaniste, la première génération étant celle du début du XXème et la seconde génération celle ayant émergé après les indépendances des pays africains. Celle-ci s'oppose aux régimes démocratiques ouest-africains calqués sur les modèles occidentaux et à la posture prétendument « néocolonialiste » de la France. Au cours de ces dernières années, un sentiment anti-France s'est ainsi bâti autour de ce courant, rejetant et critiquant la présence française aussi bien économique, militaire que politique. Ainsi, le panafricanisme de troisième génération mène le même combat que les moudjahidines en Afrique de l'Ouest, c'est-à-dire qu'autrefois, le djihad consistait à résister à la colonisation, aujourd'hui il représente aussi une lutte contre les gouvernements corrompus, pour l'espoir et le changement politique. En tant que phénomène ancien s'appuyant désormais sur des dynamiques locales, le djihad en Afrique de l'Ouest déstabilise les équilibres religieux de la région.

Certains experts expliquent que pour sortir de cet amalgame, il faut que les gouvernements africains et la France revoient leur coopération vers un plus juste équilibre en adéquation avec les valeurs et réalités africaines. Au Sénégal, les confréries ont un rôle à jouer dans la réconciliation nationale et dans cette transition.

### 3-2. Les conséquences de la crise de la Covid-19 et de la guerre en Ukraine

En plus de cette nouvelle génération digitalisée qui vient bousculer les équilibres sociaux au Sénégal les conséquences de la crise de la *Covid-19* et de la guerre en Ukraine ne sont pas à minimiser. En effet, la pandémie de la *Covid-19* et le conflit en cours en Ukraine ont causé d'importants chocs en termes d'échange, affectant sensiblement la croissance pour 2022, entraînant des déficits budgétaires et des niveaux d'endettement élevés. En effet, selon les chiffres du ministère de l'Economie et des Finances françaises, l'endettement public du Sénégal a considérablement augmenté entre 2019 et 2022, passant de 64% à 75% du PIB, dépassant ainsi le seuil de l'UEMOA (70%).<sup>19</sup> La hausse des prix alimentaires et de l'énergie et les perturbations des échanges commerciaux ont engendré une importante crise économique et sociale dans tous les pays à l'échelle de la planète.

La crise de la *Covid-19* a généré une baisse importante du tourisme au Sénégal en raison de la fermeture des frontières entraînant une crise économique très importante à l'échelle nationale. Pour mémoire, en 2018, l'activité du tourisme représentait 6 % du PIB du Sénégal et générait plus de 100

<sup>19</sup> <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/SN/situation-economique-et-financiere-du-senegal>

000 emplois<sup>20</sup>. Le Sénégal est doté d'une multiplicité d'activités touristiques : tourisme nautique (surf, plongée sous-marine, balade en pirogue), tourisme d'affaires, tourisme culturel (Saint-Louis, Gorée...), éco-tourisme (Parc du Djoudj, Niokolo Koba, Sine Saloum, Casamance ...), et tourisme religieux. Le tourisme religieux est important au Sénégal et confère au pays une portée importante au niveau régional. En effet, de nombreux visiteurs étrangers se rendent dans les villes saintes pour contempler la Mosquée de la Divinité, la Grande Mosquée de Touba, la Grande Mosquée de Medina Baye ou le mausolée de Cheikh Ahmadou BAMBA. D'autres participent au Grand Magal de Touba, environ 3 millions<sup>21</sup> de pèlerins chaque année se rendent à Touba, région de Mbacké.

Pour mémoire, le 14 mars 2020, le président Macky SALL a annoncé la fermeture des écoles et l'interdiction des manifestations publiques. Puis le 20 mars 2020, la compagnie aérienne Air Sénégal a annulé ses vols régionaux et internationaux afin de lutter contre la pandémie. Et le 23 mars 2020, le Président a décrété l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire national qui y fut prolongé jusqu'en juin 2020. Dès lors, la pandémie a eu de réelles conséquences sur les perspectives économiques du pays affectant le secteur des services, notamment le tourisme et les transports, ainsi que les exportations. En effet, selon une étude d'Adama NDIAYE et Seydou Nourou SALL<sup>22</sup>, le Sénégal a subi une perte des recettes liée à l'activité touristique de 230 milliards de francs CFA (soit 350 millions d'euros). Des milliers d'emplois ont été menacés et de nombreuses entreprises (restaurants, hôtels, ...) ont dû mettre la clef sous la porte. De plus, le secteur du tourisme a eu un impact sur des activités connexes comme le commerce, chez les petits commerçants de souvenirs (œuvres d'art, statues, bijoux, pagnes ...) qui ont perdu leur principale source de revenus. Ainsi, la suppression des emplois dans les différents secteurs au Sénégal a engendré une augmentation du sentiment de frustration de la part de certains Sénégalais. Alors que les mesures de contrôle sanitaire aux frontières ont été levées le 10 novembre 2022, le Sénégal doit désormais faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine. Débutée le 24 février 2022 par l'invasion de la Fédération de Russie d'une partie des territoires ukrainiens, cette guerre a des conséquences économiques dévastatrices en Afrique de l'Ouest.

Tout d'abord, cette guerre a aggravé la situation d'insécurité alimentaire en raison de la dépendance des céréales en provenance de la Russie et de l'Ukraine. Au Sénégal, 40 % du blé consommé provient de Russie. La situation actuelle a donc conduit à une flambée des prix des produits alimentaires, environ 17,3 % notamment des produits à base de blé comme le pain. Les prix du riz, du blé, de l'huile, du sucre et d'autres importations de produits transformés ont augmenté de 20 à 50 %.<sup>23</sup> Selon l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), l'indice des prix à la consommation est passé de 106 en mars 2021 à 124 en mars 2023. De plus, l'impact a aussi été très significatif sur la hausse des prix du carburant et des produits énergétiques. Au Sénégal, le prix de l'essence a subi une

<sup>20</sup> Cheikh Oumar BALDE, Thierno Ndao GUEYE, Papa Soulèye NDOYE, « Tourisme et croissance économique inclusive au Sénégal », *"Repères et Perspectives Économiques"*, Vol. 4, N° 2 / 2 ème semestre 2020, mis en ligne le 01 juillet 2020.

<sup>21</sup> <https://www.bibliomonde.fr/lalmanach/septembre-senegal-grand-magal-de-touba-#:~:text=Les%20%C3%A9ditions%20Bibliomonde-15%20septembre%20%3A%20le%20grand%20Magal%20de%20Touba%2C%20trois,millions%20de%20p%C3%A8lerins%20au%20S%C3%A9n%C3%A9gal>

<sup>22</sup> Adama NDIAYE et Seydou Nourou SALL, *Impact de la Covid-19 sur le tourisme sénégalais : la communication au cœur du plan de relance ?* juin 2021.

<sup>23</sup> <https://www.institutmontaigne.org/expressions/le-senegal-la-voix-de-la-france-dans-la-crise-russo-ukrainienne>

augmentation de 300 FCFA (0,45 euros) par litre. Les importantes perturbations du commerce et les chocs sur les prix des denrées alimentaires et des carburants ont engendré une inflation et une instabilité financière très importante au Sénégal. De ce fait, de fortes tensions sociales ont émergé dans les grandes villes du Sénégal à travers des manifestations et quelques chants de casseroles.

Les confréries ont tenté de se saisir du sujet afin d'apaiser les tensions économiques et sociales en tant que pilier stabilisateur de la Nation. Afin d'atténuer les effets sociaux de cette conjoncture économique le Khalife Général des Mourides avait par exemple débloqué 200 millions de Franc CFA<sup>24</sup> en soutien aux autorités dans la lutte contre la Covid-19. Mais, fait révélateur, les discours des cheikhs qui appellent à la paix notamment dans le contexte de tensions politiques évoquées plus haut, ne sont plus réceptionnés par certains Sénégalais. Le constat semble être que les discours religieux ne répondent plus aux besoins urgents des populations sénégalaises - accès à l'eau, l'électricité, l'éducation, aux ressources, etc. - ni même à leurs aspirations. De plus, le fait que les *khalifes* soient aujourd'hui les petits-fils des fondateurs confréries marque une véritable rupture dans la posture d'intermédiaire spirituelle et divine entre Allah et ses fidèles qu'ils incarnent : leur légitimité est en cela remise en cause Ainsi, face à ces crises exogènes le monopole confrérique en tant que pilier de la Nation semble fortement menacé.

---

<sup>24</sup> <https://www.financialafrik.com/2020/03/13/senegal-face-au-coronavirus-le-khalife-general-des-mourides-suspend-toutes-les-manifestations/>

## Conclusion

Face aux menaces de perte d'influence des confréries musulmanes au Sénégal, ces dernières mettent en place des stratégies de résilience. Néanmoins, le socle de la stabilité au Sénégal semble se dégrader fortement en raison des multiples menaces évoquées plus haut que sont la concurrence avec les associations islamiques, les aspirations politiques, la crise économique et l'*intelligentsia* panafricaniste.

La question du terrorisme au Sénégal n'est pas une menace pour l'équilibre religieux malgré l'expansion des GAT au Sahel, car les confréries peuvent être un rempart contre le terrorisme djihadiste. Dix ans après leur implantation au Mali voisin, il est devenu évident que l'éradication du terrorisme au Sahel ne tient pas uniquement du domaine sécuritaire mais dépend avant tout du développement et de la protection des populations. En effet, les GAT instrumentalisent les frustrations de certaines populations, liées à leur marginalisation et à leurs vulnérabilités afin d'étendre leur sanctuaire djihadiste. Les régions, peuplées par ces populations marginalisées, deviennent alors un terreau fertile pour propager l'idéologie djihadiste. Au Sénégal, le président Macky SALL a mis en place le Plan Sénégal Émergent autour de 27 projets phares qui s'articulent en six axes stratégiques que sont : les infrastructures et services de transport ; les infrastructures et services énergétiques ; l'agriculture et l'agro-alimentaire ; l'eau et l'assainissement ; l'éducation et la formation ; la santé et la nutrition, composant le Plan d'Actions Prioritaires (PAP). L'arrivée prévue des hydrocarbures<sup>25</sup> en début d'année 2024 donne des perspectives favorables à moyen terme pour sortir le Sénégal de la crise énergétique et des hydrocarbures. Cette arrivée entraînera des répercussions bénéfiques sur la vie économique des Sénégalais notamment au niveau de la création d'emplois et de l'accès aux hydrocarbures locaux.

Afin de répondre à la problématique, le rôle et le monopole des confréries en tant que pilier de la stabilité nationale semblent inéluctablement menacés. Les associations islamiques pourraient s'emparer du champ religieux et social que détient le clergé confrérique pour ainsi déstabiliser l'équilibre communautaire sénégalais qui préexiste, bâti sur l'animisme. Les liens de proximité et de bienveillance établis entre les communautés chrétiennes, musulmanes et animistes pourraient ainsi être fragilisés et engendrer une discordance. La crise économique que connaît le Sénégal aujourd'hui alimente les inégalités sociales, impactant considérablement le panier alimentaire quotidien des Sénégalais. De ce fait, les mécontentements et les injustices affectent considérablement les relations au sein des communautés. Les confréries devraient se saisir de ce sujet et plutôt que de collecter l'argent des fidèles pour leur rayonnement, il serait sans doute plus efficace de se rapprocher davantage de la population en organisant des maraudes pour venir en aide aux plus démunis et distribuer des vivres et des soins médicaux par exemple.

De plus, les tensions politiques exacerbées par l'opposition ne sont pas non plus à minimiser, car celles-ci sont soutenues en majorité par la jeunesse et elles remettent en cause la légitimité des cheikhs et khalifes à jouer un rôle dans l'arène politique. La République du Sénégal pourrait tendre vers un modèle plus laïc de séparation « du religieux et de l'État » mais elle pourrait aussi voir arriver l'instauration d'une République islamique, proche du modèle Mauritanien. La deuxième option

<sup>25</sup> Il s'agit du projet gazier commun au Sénégal et à la Mauritanie « Grand-Tortue Ahmeyim » (GTA).

semble la moins probable même si elle n'est pas à exclure au regard des 95% de musulmans qui composent la société sénégalaise.

Dès lors, la montée des tensions politiques à l'approche des élections présidentielles marquera le point culminant et très secrètement révélateur de la pérennité de l'autorité légitime des confréries.